



BELVEDERE

Beaune, le 14 mars 2009

BELVEDERE PRESENTE SON PLAN DE SORTIE DE LA PROCEDURE DE SAUVEGARDE LE 21 AVRIL PROCHAIN

Dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde mise en place le 16 juillet 2008, une audience s'est tenue au Tribunal de Commerce de Dijon le 10 mars 2009 dans le but d'étudier les éléments devant permettre à la société Belvédère de proposer un plan de sortie de cette procédure.

Au terme de cette audience et prenant en compte l'ensemble des éléments exposés, il a été décidé que le groupe Belvédère présentera un plan définitif à l'audience fixée au 21 avril prochain.

SUR LES DECLARATIONS DE CREANCES

Lors de l'audience du 10 mars, le représentant des créanciers, Me Philippe Maître a fait savoir qu'il faisait parvenir à tous les porteurs de dettes dites 'FRN' (375 millions d'euros) un courrier les informant que leurs déclarations, dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, n'étaient pas recevables, car non conformes au droit français. Dès lors, elles ne peuvent être prises en compte.

Ces porteurs ont 30 jours, s'ils le souhaitent, pour faire valoir leurs arguments.

A l'issue de l'audience du 10 mars, Jacques Rouvroy, Président du groupe Belvédère déclarait : « *Nous travaillons de façon active à la mise en place de ce plan de sortie de la Procédure de Sauvegarde qui permettra à notre groupe de poursuivre son expansion, source de création de valeur et d'emplois* ».



Christophe Trylinsky, Directeur Général, ajoutait : « *Dans ce contexte international particulièrement mouvementé, Belvédère a réussi à maintenir une croissance significative et rentable. Nos marques de vins et de spiritueux continuent de gagner des parts de marché et notamment aux Etats-Unis où notre vodka "Sobieski" est en train de s'imposer au-delà de nos attentes* »

Le président du groupe Belvédère s'exprimera plus amplement dans la presse au cours des prochains jours.